



Stiftung Kinderschutz Schweiz  
Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant  
Fondazione Svizzera per la Protezione dell'Infanzia

# Rapport annuel 2008



**L'ASPE rend les enfants plus forts.**



## «Ce que nous avons atteint ne suffit pas»

J'ai eu, depuis 2002, le privilège de présider l'ASPE. J'ai accepté ce mandat en étant convaincue que les enfants étaient trop peu protégés contre les agressions, en Suisse aussi; j'étais persuadée par ailleurs que la meilleure façon de protéger les enfants consiste à renforcer leurs propres ressources, autrement dit à effectuer un travail de prévention. Je suis entrée en fonction en étant déterminée à obtenir en Suisse, pour la protection de l'enfant, toute l'attention qu'elle mérite et à développer le secrétariat de l'ASPE de manière à ce qu'il puisse agir de manière diversifiée et compétente. J'ai la satisfaction de constater qu'une bonne partie de ces buts ont été réalisés.

Mais ce que nous avons atteint ne suffit pas. Les gros titres qui se succèdent dans la presse concernant la violence infligée à des enfants se chargent de renouveler en permanence notre mission. Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue dans mon souci d'efficacité au cours de ces sept dernières années: mes collègues de l'ancien comité, les membres de l'association ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat. Je tiens à remercier tout spécialement Guido Münzel, le secrétaire général. Collaborer avec lui a été un moteur extraordinaire.

Au moment de la mutation de l'association en une fondation, j'ai pu transmettre la direction à Madame la Conseillère nationale Jacqueline Fehr en novembre 2008. C'est une chance. Avec elle et avec l'appui d'un conseil de fondation pluridisciplinaire, nous réussirons à offrir encore mieux à la protection de l'enfant l'attention du public dont elle a tant besoin.

**Andrea Burgener Woeffray**, dr. ès lettres Ancienne présidente de l'association, désormais vice-présidente de la fondation

## Le comité et le secrétariat

Le comité et le secrétariat de l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant ont relevé en 2008 deux défis de taille: la création de la fondation et les travaux préparatoires du Programme de protection de l'enfant à l'horizon 2020. L'élaboration des bases de décision en vue de la création de la future fondation ont nécessité beaucoup de diligence, de professionnalisme et de visions stratégiques.

Le 19 novembre 2008, la création de la fondation a été acceptée par l'assemblée générale extraordinaire. Par ailleurs, l'Office fédéral des assurances sociales et deux fondations renommées se sont associés en un partenariat public-privé (PPP) et ont chargé l'ASPE de concevoir un Programme national de protection de l'enfant novateur. C'est à ce gigantesque projet que le secrétariat s'est consacré avec beaucoup de volonté et d'énergie.

### La nouvelle fondation

La Conseillère nationale Jacqueline Fehr, une femme compétente et engagée, a accepté d'assumer la présidence du nouveau conseil de fondation pluridisciplinaire. Andrea Burgener Woeffray, jusqu'alors présidente de l'association, reste fidèle à la nouvelle fondation comme membre du conseil et membre du comité directeur. Le secrétariat l'a remerciée très chaleureusement pour les nombreuses années d'intense travail en tant que présidente de l'association.

Près de 90 spécialistes issus des différentes parties de notre pays ont élaboré en 2008, dans le cadre de groupes de travail thématiques, le concept détaillé en vue du Programme national de protection de l'enfant. L'objectif est d'avoir à disposition, d'ici à fin 2009, un concept final proche de la pratique et réalisable, débouchant sur des mesures susceptibles d'être réalisées à partir de 2010. Le secrétariat a déposé en 2008 un premier rapport intermédiaire qui définissait la tâche des groupes de travail et esquissait les orientations principales à l'attention des mandants. Le second rapport intermédiaire était prévu pour fin février 2009 et son élaboration s'est accomplie sans faille. C'est avec beaucoup d'élan et de motivation que les experts, – hommes et femmes – les collaborateurs et collaboratrices ainsi que le comité de l'ASPE se sont investis dans le travail préparatoire du Programme national de protection de l'enfant; ce dernier permettrait en effet pour la première fois d'offrir dans un proche avenir aux enfants de Suisse romande, de Suisse alémanique et du Tessin des mesures de protection et d'encouragement coordonnées entre

elles, systématiques et durables. La Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant (FSPE) remercie toutes les personnes concernées de l'énorme investissement consenti et se réjouit de pouvoir poursuivre cette collaboration fructueuse en faveur de la protection de l'enfant en Suisse au sein de ce solide réseau très diversifié.

### Positions politiques

En dépit de la mobilisation importante pour le Programme national de protection de l'enfant, les autres dossiers politiques de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant n'ont pas été négligés. La fondation a soutenu notamment l'initiative parlementaire Darbellay; celle-ci demande, pour toute personne ayant commis des actes d'ordre sexuel sur des enfants de moins de 16 ans, l'interdiction, par le juge, d'exercer, pendant dix ans au moins, une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact régulier avec des mineurs. Actuellement, il est possible de prononcer une interdiction de l'exercice de la profession allant de 6 mois à 5 ans, ce qui est trop court car le risque de récurrence subsiste au-delà de ce délai si l'agresseur n'est pas suivi de manière appropriée. La fondation invoquait aussi comme argument le fait qu'il fallait accorder, contrairement à la pratique en cours, davantage de poids à la protection de la victime qu'à celle de l'agresseur. Il était demandé aussi de renforcer le travail de sensibilisation et les mesures de prévention dans les institutions appelées à travailler et à cohabiter avec des enfants; les cas d'actes d'ordre sexuel sur des enfants seraient élevés – bien que non chiffrés précisément; on sait de surcroît que les personnes ayant des tendances pédophiles ont une affinité pour les professions du domaine de l'éducation.

Le comité et le secrétariat se sont exprimés également à propos du résultat de la votation populaire concernant l'initiative sur l'imprescriptibilité. La FSPE avait donné sa préférence au contre-projet du Conseil fédéral et demandé un prolongement des délais de prescription. Le peuple en a décidé autrement. «Un résultat dicté par l'émotion», a commenté alors la présidente, Andrea Burgener.

La Fondation a porté un jugement très positif sur le rapport déposé en automne par le Conseil fédéral «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse», compte tenu de l'augmentation prévue des moyens alloués, en termes de ressources et de personnel, à des mesures dans le domaine des droits de

Les enfants photographiés dans cette publication ne sont pas des victimes d'actes de violence.

l'enfant ainsi que de la prévention des maltraitances et de la violence envers les enfants. La fondation aurait souhaité toutefois des changements structurels plus ambitieux afin d'améliorer la coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

L'ASPE a également soutenu l'initiative populaire «Pour la protection contre la violence des armes», s'est mobilisée en faveur d'une meilleure protection des victimes de la traite (adultes et enfants) et s'est associée aussi à la campagne 08 contre la traite des femmes, y compris le trafic de mineures.

## Les différents domaines et la communication

Les médias, les organisations, les autorités et les privés portent un intérêt croissant à l'avis des professionnels et à un soutien de la part des collaborateurs et collaboratrices et de la présidence de la FSPE, si bien que le nombre des demandes est en constante augmentation. Les responsables des différents domaines et la présidente se sont exprimées face aux journalistes dans plus de 300 articles publiés. Les pôles d'intérêt principaux étaient le projet très fructueux, intitulé «Mon corps est à moi!», le travail de prévention contre la violence sexuelle envers les enfants, la requête réitérée par la fondation le 30 avril à l'occasion du «No Hitting Day» quant à l'introduction du principe d'une éducation non-violente, la mobilisation continue du service ECPAT Switzerland contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, la pornographie enfantine ainsi que la protection accrue des enfants dans le domaine des nouveaux médias.

De surcroît, de nombreux communiqués de presse en rapport avec des thèmes de la protection de l'enfant ont quitté le secrétariat pour informer le public. L'identité visuelle – notamment le logo de l'association – a été remaniée en vue de la future fondation; et au printemps 2009, le site Internet [www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch) devrait apparaître dans sa nouvelle livrée en proposant, de manière plus claire, davantage d'informations.

## L'équipe du secrétariat

La Fondation a le plaisir d'accueillir Cindy Lüthi comme apprentie dans son équipe depuis 2008 ainsi que Markus Spicher qui s'occupe de conseiller. Nicolas Fahrni, coordinateur de projet, et Theres Schatzmann, assistante de l'équipe, ont quitté le secrétariat. Nous les remercions vivement de leur travail et de leur dévouement.



## Domaine «protection de l'enfant»

### Programme national de protection de l'enfant

Il s'est agi, en 2008, d'élaborer, quant à son contenu, le concept du Programme national de protection de l'enfant. Ce vaste projet est réalisé sur une durée de deux ans par la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant avec le concours de près de 90 experts – hommes et femmes. Du point de vue du contenu, le Programme de protection de l'enfant se focalise sur des mesures dans les domaines suivants: «Détection précoce de la violence envers les enfants en bas âge», «Les enfants et les jeunes concernés par la violence domestique», «Prestations permettant d'accompagner les parents et de les décharger», «Protection de l'enfant selon le droit civil (tutelles)» ainsi que «Abus sexuels sur les enfants et les jeunes». Le Programme national de protection de l'enfant a pour but de montrer quels sont les besoins d'agir dans le domaine de la protection de l'enfant. Il s'agit en outre d'identifier diverses mesures susceptibles d'améliorer la protection de l'enfant et la prévention de la violence envers les enfants et, par ailleurs, de coordonner ces mesures au niveau national.

### Protection des enfants contre les châtiments corporels

La FSPE s'est mobilisée en 2008 aussi en faveur de l'initiative parlementaire «Mieux protéger les enfants contre la maltraitance» déposée par l'ancienne Conseillère nationale Ruth-Gaby Vermot-Mangold. Cette initiative demandait que l'on introduise des bases légales pour protéger les enfants contre les châtiments corporels et autres formes de mauvais traitements. Le Conseil national a refusé l'initiative à la fin de 2008. La Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant est absolument convaincue que l'éducation non-violente devrait être établie comme principe en Suisse afin de protéger les enfants; de ce fait, elle a lancé une déclaration qui réclame des mesures relatives à la politique et à la législation. Cette déclaration a été signée à ce jour par 51 experts – hommes et femmes – ainsi que par des associations représentant les domaines de la protection de l'enfant, de la justice, de l'éducation et de la formation des parents.

### Loi sur la prévention

Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la santé publique à fin 2007 d'élaborer une loi relative à la prévention. La FSPE a pris position en août 2008 sur le projet de loi; elle a souligné que la prévention et la détection précoce de la violence envers les enfants ainsi que la réduction des séquelles occasionnées devraient être inscrites dans la loi et traitées par l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. La fondation demandait en outre que des mesures appropriées destinées aux enfants d'âge préscolaire et à leurs parents soient confiées à la compétence des cantons.



## Service ECPAT Switzerland

Dans la perspective du 3<sup>e</sup> Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes qui s'est tenu fin novembre à Rio de Janeiro, l'année 2008 a été placée, partout dans le monde, sous le signe de la prévention et de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Une dizaine de conférences préparatoires ont été organisées, notamment à Genève et Berne; elles se focalisaient sur une région ou sur un thème. La FSPE était représentée par une délégation, tant lors des conférences préparatoires en Suisse que du Congrès mondial à Rio. Celle-ci a participé activement au travail à divers niveaux: par des interventions, lors de débats ou lors de l'élaboration de différents documents, dont le document final. Le 3<sup>e</sup> Congrès mondial montre que la Suisse est appelée à agir.

## Mobilisation étendue de la part de la branche du voyage

2008 a aussi été une année charnière pour la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans le tourisme. Ainsi, l'Office fédéral de la police a mis en ligne le formulaire de signalement [www.stop-childsextourism.ch](http://www.stop-childsextourism.ch). Il permet aux collaborateurs et collaboratrices de la branche du voyage ainsi qu'aux voyageurs et aux voyageuses de faire part aux autorités judiciaires suisses de faits suspects qui pourraient être en rapport avec le tourisme sexuel impliquant des enfants. Lors de la foire des professionnels du tourisme (TTW) qui se tenait à Montreux, la Fédération suisse des agences de voyages a signé le code de conduite visant à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme; la FSAV représente 850 membres actifs et 120 membres passifs. Désormais, de petites agences de voyage peuvent elles aussi s'investir contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. La signature du «Code of Conduct» par la FSAV représentait aussi une avancée au niveau des médias quant à la thématique.

## Lutte contre la pornographie enfantine

Le blocage des sites commerciaux mettant en vente du matériel de pornographie enfantine est effectif en Suisse depuis le début de 2007 et a pu être présenté, lors du 3<sup>e</sup> Congrès mondial, comme un exemple de bonne pratique (best practice). A l'échelon de la législation, la FSPE soutient la requête politique qui demande de rendre punissable la simple consommation de pornographie enfantine.

## La protection de l'enfant dans les nouveaux médias (TIC)

En collaboration avec Action Innocence, la Fondation travaille à l'élaboration d'un jeu de prévention interactif qui devrait permettre aux enfants d'utiliser les nouveaux médias en étant conscients des risques et en ayant les compétences nécessaires.

## Domaine «Prévention de la violence sexuelle envers les enfants»

Le projet de prévention destiné aux écoles primaires, «Mon corps est à moi!», qui a démarré avec succès en 2006 a été très demandé, en 2008 aussi. Ainsi, 670 classes de 19 cantons sont allées visiter l'exposition itinérante interactive. Les enseignant-es concernés se sont informés sur les possibilités de prévention des abus sexuels en suivant des cours de formation continue obligatoires. Les parents ont été eux aussi sensibilisés lors de soirées d'information. Une seconde évaluation du projet conduite par la Haute Ecole Pédagogique de Zurich a conclu que ce projet était de haute qualité et qu'il était très bien accepté. Heureusement onze cantons ont déjà décidé d'acquiescer l'exposition et de continuer de la faire visiter de manière autonome (BS, BL, GE, LU, NW, OW, SG, SO, SZ, TI, UR). Huit autres cantons ont signalé qu'ils étaient intéressés.

## Colloque «Des standards optimaux pour une protection maximale de l'enfant»

L'Alliance suisse pour la prévention des abus sexuels sur les enfants et les jeunes qui réunit la FSPE, Swiss Olympic, la Prévention Suisse de la Criminalité PSC et la fondation Terre des hommes – aide à l'enfance a mis sur pied le 6 juin 2008 son deuxième projet, à savoir un colloque national à Olten. Intitulé «Des standards optimaux pour une protection maximale de l'enfant», ce colloque offrait l'opportunité à 160 représentant-es d'écoles, d'associations de sport et de loisirs, d'institutions pour enfants et de structures d'accueil extra-familiales de s'informer des mesures de prévention possibles contre les abus sexuels.

## Cours de formation continue

L'éducation sexuelle dispensée très tôt de manière adaptée à l'âge des enfants est un précieux outil de prévention des abus sexuels. En sensibilisant les parents, les puéricultrices peuvent y apporter une contribution importante. Pour les aider dans leur travail, la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant a conçu, avec le concours du réseau de protection de l'enfant des puéricultrices, un module de sensibilisation à ce sujet. Ce module de formation a été proposé à quatre reprises en 2008. Des puéricultrices des régions de Suisse centrale, d'Argovie, de Berne, de la partie germanophone de Fribourg, du haut Valais et de Bâle l'ont suivi. Avec le concours de l'Office fédéral du sport et de Swiss Olympic, la FSPE a élaboré un module de sensibilisation «Non aux abus sexuels dans le sport» pour les responsables de l'animation de jeunesse et les entraîneurs sportifs et constitué un pool d'intervenants et d'intervenantes potentiels. Ce module a été proposé au total 200 participantes et participants en 2008.

# BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

<b>BILAN</b>		
en CHF	2008	2007
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités	656 069	527 565
Titres	41 240	44 675
Créances	129 638	242 028
Comptes de régularisation actifs	40 167	78 341
<b>Total actif circulant</b>	<b>867 114</b>	<b>892 609</b>
Placements Fonds Weitbreght	360 213	444 780
<b>Actif immobilisé lié</b>	<b>360 213</b>	<b>444 780</b>
Immobilisations corporelles	31 513	29 988
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>31 513</b>	<b>29 988</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>1 258 840</b>	<b>1 367 377</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements	110 508	302 921
Comptes de régularisation passifs	115 476	73 008
Provisions	0	36 100
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>225 984</b>	<b>412 029</b>
Fonds liés à des projets	332 825	255 000
Fonds Weitbreght	618 627	619 452
<b>Capital de fonds</b>	<b>951 452</b>	<b>874 452</b>
Capital libre généré	80 796	80 393
Réserves d'évaluation	0	101
Bénéfice	609	402
<b>Capital d'organisation</b>	<b>81 405</b>	<b>80 896</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>1 258 840</b>	<b>1 367 377</b>

Les comptes annuels donnent une image de la situation concernant la fortune, les biens et les recettes conforme à la réalité (principe de la «true and fair view»).

La présentation des comptes selon Swiss GAAP FER comprend plusieurs parties. Nous publions dans le rapport annuel comme précédemment le bilan et les comptes d'exploitation. Les comptes annuels dans leur intégralité sont publiés sur notre site Internet ([www.kinderschutz.ch](http://www.kinderschutz.ch)). Sur demande, les comptes annuels peuvent être aussi envoyés par courrier postal.

<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		
en CHF	2008	2007
<b>Produit</b>		
Dons	74 354	419 519
Cotisations des membres	20 730	38 265
Prestations	741 328	275 948
Prestations sur mandat public	321 938	374 182
Contributions de fondations et de tiers	961 568	800 820
Sponsoring	20 500	17 000
Commerce	13 655	16 984
Taxe sur la valeur ajoutée	0	-20 500
<b>Produit de l'exploitation</b>	<b>2 154 073</b>	<b>1 922 218</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges pour la collecte de fonds	-7 932	-131 395
Charges directes de projets	-543 386	-693 698
Charges de personnel	-1 337 569	-857 994
<b>Résultat brut</b>	<b>265 185</b>	<b>239 131</b>
Charges d'exploitation restantes		
Autres frais d'exploitation	-172 300	-169 336
Résultat financier	-1 265	-2 303
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>91 620</b>	<b>67 492</b>
Résultats exceptionnel et hors exploitation	-13 900	-14 934
<b>Résultat intermédiaire 1</b>	<b>77 720</b>	<b>52 558</b>
<b>Weitbreght Fonds</b>		
Résultat financier	20 209	26 254
Charge financier	-20 421	-26 527
Prélèvement sur les fonds	824	793
<b>Résultat intermédiaire 2</b>	<b>78 332</b>	<b>53 078</b>
Affectation du capital de fonds	-127 824	-55 000
Utilisation du capital de fonds	50 000	0
Affectation du capital d'organisation	0	0
Utilisation du capital d'organisation	101	2 324
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>609</b>	<b>402</b>



### Des tâches considérables nous attendent

Le contexte de société dans lequel les enfants grandissent marque leur vie de tous les jours et leur avenir. Depuis le 19 novembre 2008, je préside le conseil de fondation de la FSPE, une tâche que j'ai acceptée très volontiers, car dès que l'on se mobilise en faveur d'une Suisse tournée vers l'avenir, en faveur de davantage de justice et d'équité dans notre société, on doit nécessairement se préoccuper du bien des enfants et de leurs familles. C'est dans ce sens que l'ASPE s'est mobilisée durant des années. La fondation poursuivra ce travail et l'intensifiera.

Des tâches considérables nous attendent tout au long de l'année 2009. La plus visible est le Programme national de protection de l'enfant. Ce programme ne pourra déployer tous ses effets au profit du bien-être des enfants que s'il est soutenu en commun par la Confédération et les cantons, s'il est ancré solidement dans l'activité des autorités et fait l'objet d'une coordination bien organisée avec les organisations non gouvernementales. Garantir la protection des enfants est une tâche primordiale de l'Etat et ne peut pas être laissée uniquement au bon vouloir des privés.

Le Conseil fédéral demande une révision des dispositions concernant l'autorité parentale. La FSPE a précisé sa position à ce propos dans un papier; elle insistera pour que les droits et les devoirs des parents divorcés et non mariés soient replacés à l'avenir dans le contexte plus large de la relation parents-enfant et des conditions cadre sociales et économiques; elle s'emploiera aussi à ce que le bien des enfants concernés soit, plus que précédemment, au cœur des préoccupations.

Dans le domaine de la prévention des abus sexuels sur les enfants, la préparation du projet qui fait suite à l'exposition interactive très fructueuse, «Mon corps est à moi!» est en cours. La nouvelle exposition s'adresse aux institutions de pédagogie curative en Suisse, dans le but de prévenir les abus sexuels sur les enfants atteints d'un handicap mental ou physique. Parallèlement, elle entend sensibiliser tous les étages de la hiérarchie des institutions ainsi que les parents des enfants concernés, en ayant pour but ultime un travail de prévention continu dans l'institution.

Je remercie ici tous ceux et celles qui, grâce à leur soutien, contribuent à la réussite de nos projets.

Jacqueline Fehr, Présidente du conseil de fondation

### Remerciements

Comme c'était le cas de l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant, la nouvelle fondation d'utilité publique a aujourd'hui pour but de protéger les enfants contre les atteintes, la négligence et l'exploitation ainsi que contre la violence sous toutes ses formes. Nous avons pour objectif de préserver l'intégrité mentale, psychique, physique et sexuelle ainsi que la dignité des enfants, de faire respecter leurs droits et d'encourager leur épanouissement individuel et leur intégration sociale. Tout cela serait irréalisable sans le soutien financier de nombreux cantons, fondations, communes et Eglises, sans l'appui de nos membres, de nos donateurs et donatrices et de toutes les personnes dévouées que nous ne pouvons malheureusement pas citer nommément ici.

### Nous leur adressons à tous et à toutes nos très sincères remerciements!

La Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant remercie les bailleurs de fonds, les partenaires et les sponsors suivants:

- » Office fédéral des assurances sociales, OFAS
- » UBS Optimus Foundation
- » MBF Foundation, Triesen
- » OAK Foundation, Genève
- » The Body Shop Levy SA
- » Volvo Automobile SA
- » Action Innocence
- » Fondation Avina
- » Cerebral – Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- » Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, BFEH
- » Association Programme National pour la Protection de l'Enfant
- » Synthes SARL - Suisse
- » Fondation Teamco Suisse

### Nous souhaitons par ailleurs remercier sincèrement:

Les nombreux partenaires de projets, les services, les écoles et les autorités scolaires, les animateurs/animateuses, les correcteurs/correctrices et les traducteurs/traductrices compétents et toujours flexibles, en particulier Martine Besse, nos fournisseurs de confiance, tous ceux et celles qui ont mis sur pied en 2008 des actions en faveur de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant ainsi que nos fidèles partenaires, en particulier raschle & kranz, Atelier für Kommunikation GmbH.

### Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant

#### Présidente du conseil:

Fehr, Jacqueline; Conseillère nationale socialiste

#### Conseil de fondation:

- » Amherd, Viola; Conseillère nationale PDC
- » Bachmann, Carine; Secrétaire générale de CIMERA, spécialiste des ONG, Genève
- » Biver, Jean-Claude; P.D.G. de Hublot SA
- » Brühwiler, Markus; Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle du canton de Zurich, responsable du groupe intercantonal des commissions de protection de l'enfant
- » Burgener Woeffray, Andrea; (ancienne), chargée de cours à l'université, Fribourg
- » Caranzano-Maitre, Myriam; (ancienne) pédiatre, Présidente de l'ASPI, Tessin
- » Fellrath, Christian; Chef du Service des mineurs et des tutelles, Neuchâtel
- » Fischer, Marco; juriste, P.D.G. de l'hôpital pédiatrique de Saint-Gall et de Suisse orientale, directeur du Centre de protection de l'enfant à Saint-Gall
- » Häfeli, Christoph; (ancien), juriste, assistant social diplômé, spécialiste de la protection de l'enfant selon le droit civil
- » Perrenoud, Philippe; Conseiller d'Etat, psychiatre, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne
- » Thormann, Olivier; juge d'instruction FR, Fribourg
- » Wisler, Marcel; promoteur sportif, chef du marketing du SC Bern
- » Wyden, Anja; Directrice générale, Département de la solidarité et de l'emploi, DSE, Genève

#### Secrétariat:

Münzel, Guido; secrétaire général

### Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant

Case postale 6949 | 3001 Bern  
T +41 31 398 10 10 | F +41 31 398 10 11  
info@kinderschutz.ch | www.kinderschutz.ch

#### Dons

Banque cantonale bernoise, Compte: 30-106-9  
En faveur de: CH22 0079 0016 2644 9734 7

#### Impressum

Rédaction: Cordula Sanwald, Réalisation: raschle & kranz, Berne, Traduction: Martine Besse, Photos: Heidi Velten, kunterbunt.net